





# REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF SLALOMS

## 9ème Slalom du Villedieu

Les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard des slaloms.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE BASSE NORMANDIE

Organise le 27 septembre 2020 avec le concours du Villedieu Auto Club

Un slalom dénommé : 9ème Slalom du Villedieu

Cette compétition compte pour :

- La coupe de France 2021
- ❖ Le Challenge de Basse-Normandie 2020

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue de Normandie sous le numéro 37 en date du 27 juin 2020 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 319 en date du 27 juin 2020.

### Organisateur technique

Nom : Bernard CHRETIENNE, en qualité de Président du Villedieu Auto Club

Adresse: 667 Rue de la Carrière 50800 LA COLOMBE

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre ler des prescriptions générales édictées par la FFSA

## ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

## 1.1P. OFFICIELS

Présidente du Collège des	Licence n°1568	
Commissaires Sportifs :	Danielle LE MASLE	Licence n°1087
	Roger GIRARD	Licence n°23809
Directeur de Course : Fran	Licence n°1752	
Directeur de Course Adjoi	Licence n°34725	
Commissaires Techniques	Licence n°14922	
	Didier LEGROS	Licence n°18048
Chargé des relations avec	Licence n°115323	
Chronométreurs : Philippe	Licence n°2780	

### 1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le mardi 22 septembre 2020 à minuit

Publication de la liste des engagés le 24 septembre 2020

Vérifications administratives le 26 septembre 2020 de 16 h 00 à 19 heures, et le 27 septembre de 8 h 00 à 10 h 00.

Lieu : Salle d'accueil du Circuit du Bois du Parc

Vérifications techniques le 26 septembre 2020 de 16 h 10 à 19 h 10, et le 29 septembre de 8 h 10 à 10 h 10.

Lieu : A l'entrée du parc d'Assistance du circuit.

1° Réunion du Collège des Commissaires Sportif le 27 septembre à 9 h 00

Lieu : Salle du Collège des Commissaires Sportifs

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais à 10 heures 15.

Essais non chronométrés le 27 septembre de 8 h 30 à 10 heures

Essais chronométrés le 27 septembre 2020 de 10 h 15 à 12 heures

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 12 heures 15.

### Course:

- 1ère manche le 27 septembre 2020 à partir de 13 h 30
- 2<sup>ème</sup> manche le 27 septembre 2020 à l'issue de la 1ére Manche
- 3<sup>ème</sup> manche le 27 septembre 2020 à l'issue de la 2ème Manche
- 4ème manche le 27 septembre 2020 à l'issue de la 3ème Manche

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course.

Les concurrents en seront informés par affichage.

Seule une reconnaissance pédestre est autorisée.

Affichage des résultats provisoires le 27 septembre 2020, 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent

Lieu: A la caravane du chronométreur d'arrivée.

Parc fermé final (obligatoire à l'issue de la compétition sous peine d'exclusion d'office) :

Lieu: Voir plan Général

Remise des prix le 27 septembre 2020, 15 minutes après la fin du délai de réclamation, près (ou) dans la Salle d'accueil du circuit, suivant la météo.

### 1.3P. VERIFICATIONS

Voir Article 1.2p.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage du Circuit

Adresse : Circuit du Bois du Parc, 50870, LE PARC Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles soit à 10 heures 00.

### 1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES:

Si les circonstances le permettent, il peut être prévu une 4ème Manche

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

### **Bernard CHRETIENNE**

## 667 Rue de la Carrière 50800 LA COLOMBE

Tél 07 62 14 73 64 email : jacqueline.leboeuf@club-internet.fr

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard le 22 septembre 2020 à minuit.

Les frais de participation sont fixés à 180 €, réduits à 90 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Les engagements devront <u>obligatoirement</u> être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début de la compétition le nombre d'engagements enregistré est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

## 4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 100 dont 20 peuvent être réservées aux Groupes : LE (électriques) et Loisir. Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4.1 du règlement standard des Slaloms (Voir tableau). Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

## 4.2P. Echappement

Voir Règlement Standard des Slaloms.

## **ARTICLE 5P. PUBLICITES**

Voir règlement standard des Slaloms.

Publicité obligatoire (non rachetable) CHALLENGE DE BASSE NORMANDIE 2020

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les compétitions.

## 6.1P. PARCOURS

Le Slalom du Villedieu sur le circuit du Domaine du Bois du Parc a le parcours suivant (voir plan)

Le plan du parcours doit être obligatoirement inclus dans ce présent règlement.

La course se déroulera en 3 ou 4 manches voir article 1.5 P

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7.3 du règlement standard des Slaloms.

Départ : Au feu, sur la piste de karting

Arrivée : au drapeau, sur la piste de karting

Longueur du parcours :1450 mètres.

## 6.5P. PARC CONCURRENTS

Les parcs concurrents seront situés sur le Domaine du Bois du Parc.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 14 heures, le 26 septembre 2020 (voir plan d'accès depuis le covid)

Les remorques devront être stationnées, à l'endroit dédié sur le Domaine du Bois du Parc

6.6P. PARC FERME FINAL

Voir Article 1.2p.

## 6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE

Les tableaux d'affichage seront placés :

- Pendant les essais et la course au parc départ A la caravane du chronométreur d'arrivée
- Pendant les vérifications au parc des vérifications A la Salle d'accueil du Circuit
- Pendant le délai de réclamation après l'arrivée, salle du Collège des Commissaires Sportifs

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

#### 6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence sera organisée le 27 septembre 2020.

Lieu Au Circuit du Bois du Parc de 8h 00 à 19 heures.

Téléphone permanence n° 02 33 58 50 34 ou 07 62 14 73 64

Centre de secours le plus proche Hôpital D'Avranches Téléphone n° 02 33 89 40 00

## ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Conforme au règlement Standard des Slaloms

7.3P. COURSE

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entre dans le parc.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de la compétition.

## **ARTICLE 8P. PENALITES**

Conforme au Règlement Standard des Slaloms.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera établi sur la meilleure des 3 ou 4 manches.

Les classements provisoires seront affichés 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent, lieu , salle du Collège des Commissaires Sportifs et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général (hors Loisir),
- 1 classement général féminin,
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Loisir, et LE

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

## **ARTICLE 10P. PRIX**

10.2P. PRIX

Aucun prix en espèces ni chèques ne sera remis.

10.3P. COUPES

Il sera attribué des coupes de la façon suivante :

- Aux 3 premiers du classement Général : 1 coupe
- Au premier de chaque groupe : 1 coupe
- Au premier de chaque classe : 1 coupe
- Au premier du groupe Loisir, LE: 1 coupe si besoin
- A 1 commissaire tiré au sort : 1 coupe

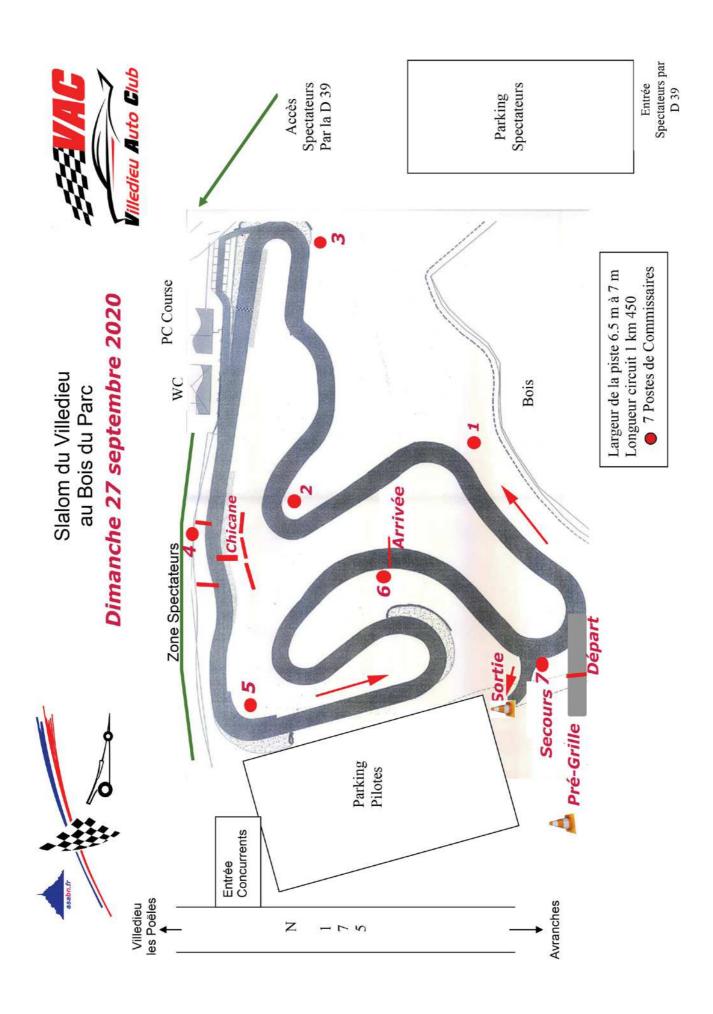
**NB**: Toutefois les coupes (Groupe et Classe) ne sont pas cumulables.

10.4P. PODIUM (FACULTATIF)

Voir Article 1.2p.

10.5P. REMISE DES COUPES

Voir Article 1.2p.



# Demande de participation au: SLALOM DU VILLEDIEU au Bois du Parc : 27 septembre 2020

avant le 22 septembre 2020 à minuit	50800 La COLOMBE			90 Euro	Villedieu auto club					
		Con	ducteur							
NOM			Marque							
Prénom			Туре							
Adresse			Date de 1ère Mise en circulation							
ode Postal			N° d'immatriculation							
Ville					N° de Chassis					
Téléphone	phone			Nbre de cylindres						
Permis de conduire N°	rmis de conduire N°			Cylindrée réelle						
Délivré par					Turbo	OUI		NON		
à la date du					(Rayer la mention inutile)					
Code ASA				Poids						
N° Licence			N° du passeport technique							
Ecurie				N° Fiche d'homologation						
Je déclare sur l'honneur ne pas être sous le coup d'une suspension de permis de conduire et de licence F.F.S.A.  Je reconnais avoir pris connaissance de la réglementation anti-dopage et accepte de me soumettre à tout contrôle			Modifications apportées							
J'engage mon véhicule dans	le Groupe		et la Classe					asacobn.com		
Signature					Fait à 2020					
RESERVE A L'ORGANISATEUR										
Date d'engagement		ement	Vérif. Adm	inistratives	Vérif. Techniques	Groupe	Classe	Numéro		
	Chèque:									
	Espèces:									